

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2015

Publication : 23/12/2015

Agence Régionale de Santé "Alsace" Compétente par délégation



La Directrice Etudes Finances et Appuis de la Solidarité

Nathalie MAILLOT

Conseil départemental



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2015/ 1216

CD n° 2015 00335

du 21/11/15

- portant transfert :
 - de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public « Résidence Xavier Jourdain » à Neuf-Brisach
 - de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'établissement public de santé Dr Thuet à Ensisheim

au profit de l'établissement public de santé dénommé « Hôpital intercommunal Ensisheim-Neuf-Brisach »,

- portant suppression du statut d'établissement médico-social public autonome de l'EHPAD « Résidence Xavier Jourdain » à Neuf-Brisach.
- portant regroupement des capacités en un EHPAD unique de 242 places sur deux sites géographiques,

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1-1 - et suivants, D.313-2, D.313-7-2, D.313-11 et suivants, R.313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2015 portant nomination de Madame Marie Fontanel en qualité de directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;

- VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin N°2007/190/16DDASS/N°2007-00499DSOL du 6 juillet 2007, modifié par l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin N°2009/0146/2DDASS/N°2009-00404 du 13 mai 2009 portant extension de l'établissement public de santé Dr Thuet à Ensisheim par création de 8 places d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes présentant des pathologies de type Alzheimer ou troubles apparentés ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin N°2009/344/25DDASS/N°2009-00682DA du 2 décembre 2009 portant extension de la capacité de l'EHPAD de l'hôpital local de Neuf-Brisach de 78 à 108 places par transformation des 30 lits de l'unité de soins de longue durée et portant transformation juridique de l'établissement en établissement public médico-social ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'ARS N° 2015/997 du 6 août 2015 relatif à la mise en place de l'établissement public de santé dénommé « hôpital intercommunal Ensisheim - Neuf-Brisach » ;

CONSIDERANT

- que le nouvel établissement intercommunal assurera le maintien des activités médico-sociales sur les sites actuels ;
- que ce regroupement en un EHPAD unique, suite au rapprochement des deux établissements publics, a pour objectif de consolider l'offre médico-sociale sur la zone desservie ;
- qu'elle permettra une mise en commun des ressources et des compétences ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

Les autorisations relatives aux EHPAD « Résidence Xavier Jourdain » à Neuf-Brisach et EHPAD de l'établissement de santé public Dr Thuet à Ensisheim sont transférées à l'établissement public de santé dénommé « hôpital intercommunal Ensisheim - Neuf-Brisach » avec effet au 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 2 :

L'EHPAD « Résidence Xavier Jourdain » à Neuf-Brisach perd son statut d'établissement médico-social public autonome et devient un établissement annexé à l'établissement public de santé dénommé « hôpital intercommunal Ensisheim - Neuf-Brisach » avec effet au 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 3 :

Les capacités sont regroupées à cette même date en un EHPAD unique de 242 lits et places, situé sur deux sites géographiques, soit :

- site de Neuf-Brisach :
 - 108 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,

- site d'Ensisheim :
 - 123 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
 - 3 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,
 - 8 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

ARTICLE 4 :

A compter de la date d'effet, les caractéristiques des deux sites géographiques sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.


ARTICLE 5 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

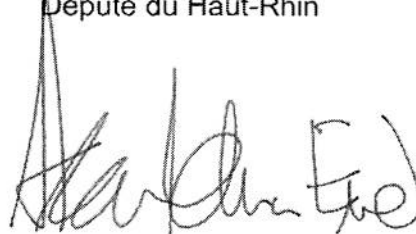
ARTICLE 6 :

Mme la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur de l'établissement public de santé Dr Thuet d'Ensisheim et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux


Marie Fontanel
Directrice générale par intérim
de l'ARS Alsace

Le Président
Eric Straumann
Député du Haut-Rhin



Annexe de l'arrêté ARS n° 2015/ *1216* - CD du Haut-Rhin n°
 en date du *12/11/15*

Caractéristiques FINESS
 de l'EHPAD de l'hôpital intercommunal Ensisheim-Neuf-Brisach

- Site d'Ensisheim – 7 rue Colbert – 68190 Ensisheim

- Numéro d'identité de l'établissement :	68 000 409 0
- Numéro d'entité juridique :	68 000 098 1
- Code catégorie d'établissement :	500 EHPAD
- Code discipline d'équipement :	657 Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	3
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	123
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	21 Accueil de jour
- Code type clientèle :	436 Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	8

- Site de Neuf-Brisach – 6 rue Xavier Jourdain – 68600 Neuf-Brisach

- Numéro d'identité de l'établissement :	68 001 134 3
- Numéro d'entité juridique :	68 000 098 1
- Code catégorie d'établissement :	500 EHPAD
- Code discipline d'équipement :	924 Accueil pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet
- Code type clientèle :	711 Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	108